

PROPOSITION DES DÉLÉGATIONS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET DE LA FRANCE

Telle que distribuée au Comité du programme et budget le 15 septembre 2017 à 10 h 30.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMME ET BUDGET PROPOSÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2018-2019

Document WO/PBC/27/9

Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne,

- i) d'approuver le financement, à imputer aux réserves de l'Union du PCT, de l'Union de Madrid et des unions financées par des contributions, des projets présentés dans le Plan-cadre d'équipement 2018-2027 pour l'exercice biennal 2018-2019, soit un total de 25,5 millions de francs suisses et*
- ii) de modifier, sur une base ad hoc ponctuelle et selon une approche plus équilibrée, la répartition proposée du PCE pour 2018-2027 entre les unions, en augmentant les coûts attribués à l'Union de Madrid de 2 millions de FS et les coûts attribués aux unions financées par des contributions de 0,5 million de FS, tout en diminuant les coûts imputés à l'Union du PCT de 2,5 millions de FS.*

[Le Plan-cadre d'équipement pour 2018-2027 suit]

Document WO/PBC/27/8

Le Comité du programme et budget a recommandé aux assemblées des États membres et des unions, chacune pour ce qui la concerne,

- i) d'approuver le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 (document WO/PBC/27/8) [sans la réduction de 10% de l'unité de contribution];*
- ii) de prier le groupe de travail concerné d'examiner le montant des taxes de l'Union de Madrid;*
- iii) de décider que, à compter de l'exercice biennal 2018-2019, dès lors que, au cours d'un exercice biennal donné, une union qui n'a pas de recettes suffisantes pour couvrir ses dépenses est en train d'examiner d'éventuelles mesures visant à augmenter ses recettes, le montant nécessaire pour financer les opérations de cette union sera prélevé sur les réserves des unions financées par des contributions, ou sur l'excédent biennal de l'Union du PCT, avec son consentement, ou sur les réserves des autres unions dont les réserves sont suffisantes, étant entendu que les fonds ainsi mis à disposition seront comptabilisés dans les rapports financiers de cette union conformément à la pratique habituelle et*
- iv) de décider que toute conférence diplomatique envisagée au cours de l'exercice biennal 2018-2019 susceptible d'être tenue sous les auspices de l'OMPI au cours de ce même exercice et financée au moyen des ressources de l'Organisation sera convoquée par le Directeur général uniquement sur décision des comités et unions concernés de l'OMPI conformément à la pratique de consensus établie de longue date.*

[Le programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2018-2019 suit]

[L'annexe III suit]